

Date de mise en ligne de  
l'acte : 13/03/2026

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 16  
Procurations : 1  
Votants : 17

**N° 2026 2 19**

**L'an DEUX MILLE VINGT SIX le QUATRE MARS à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : jeudi 26 février 2026

**Étaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT et PONS.

**A donné pouvoir :**

Mme SALOMÉ à Mme PONS

**Absents excusés :**

Mrs, DEJEAN, DELGENES, FONTA.

Mmes, BRIQUET-BOISSIÈRE, DARBAS, PITORRE, RIGAL, ROOU, SANEGRE et THIOUX.

**Secrétaire de séance** : Louis DARDIER

**OBJET : VOLET URBANISME : lotissement des 16 pins** : complément  
à la délibération n°2024 7 10 du 6 décembre 2024

**Vu** la délibération n° 2024 7 10 en date du 6 décembre 2024 approuvant la rétrocession de parcelles, voirie principale plus trottoirs jouxtant la voie principale et éclairage public, du lotissement des 16 Pins pour l'euro symbolique ;

**Vu** le procès-verbal de bornage et de reconnaissance de limites en date du 29 mai 2024 ;

**Vu** le procès-verbal de délimitation déterminant les nouvelles références cadastrales en date du 25 juin 2024 ;

**Vu** la demande de l'étude notariale de Maître JACQUET en date du 13 janvier dernier sollicitant l'obtention d'une nouvelle délibération mentionnant les références cadastrales des parcelles acquises par la commune à savoir la parcelle référencée section A n° 1319 pour une superficie de 13 a 47 ca ;

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la parcelle d'implantation du transformateur cadastrée section A n°1322 d'une superficie de 50 ca sera acquise par la Régie Municipale d'Electricité.

Les frais de bornage seront pris conjointement à la charge de la RME et de la commune.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve les dispositions complémentaires à la délibération n°2024 7 10 du 6 décembre 2024.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT**  
**Pour copie conforme - au registre sont les signatures**  
**MAZERES, le 11 mars 2026**

Le Maire,  
Louis MARETTE



Le secrétaire de séance,  
Louis DARDIER